

Ultra-Fresh DM-50N

COMMERCIAL

GARANTIE Tri-n-butyl tin maleate.....25%

POISON DANGER CORROSIF

Avis de modification

THOMSON RESEARCH ASSOCIATES

95 King Street East, Suite 400
Toronto, Ontario, Canada M5C 1G4
416-955-1881

49 Gervais Drive
Toronto ON M3C 1Y9

Contenu Net: Litres.

No D'HOMOLOGATION 14498 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

AVIS À L'UTILISATEUR Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Ultra-Fresh DM-50N est un concentré liquide dispersible dans l'eau et un dissolvant qui peut être foulardé dans des tissus, être incorporé aux adhésifs, ou être ajouté aux émulsions de latex pour donner la protection contre la dégradation fongique et bactérienne. Pour les opérations de foulardage la concentration du bain devrait être ajustée pour donner des 0,2% à 0,4% d'imprégnation du bain de foulardage, selon le degré de protection biologique désiré. Avec les adhésifs et les émulsions de latex une addition de 0,08% en poids est recommandée pour les conservations.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER – Mortel ou toxique si avalé, corrosif aux yeux et à la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Porter des lunettes de protection contre les agents chimiques ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation. Ne pas utiliser dans les matériaux qui sont susceptibles d'avoir un contact avec la nourriture. L'effluent traité ne devrait pas être déchargé où il s'écoulera dans les lacs, les cours d'eau, les estuaires ou les approvisionnements en eau potable.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas des contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Un lavage gastrique pourrait causer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires.

ENTREPOSAGE

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Ultra-Fresh est un marque de commerce de Thomson Research Associates

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.